

PROFITEZ D'UNE  
**AIDE FINANCIÈRE DE 70 %<sup>(1)</sup>**  
POUR L'ACHAT D'UNE  
**STATION DE NETTOYAGE**  
DE VOS BROSSES ET ROULEAUX !

2026

enviro<sup>+</sup>



**NESPOLI  
GROUP**

Entreprises de peinture,

Entreprises du second œuvre,

soyez écoresponsables !

soyez écoresponsables !

# Conditions :

Entreprise ou collectivité implantée sur l'un des 8 départements de l'Île-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)

Aide financière(1) de 70% plafonnée sur la base du prix recommandé par le fabricant, accordée à toutes les entreprises franciliennes de moins de 50 salariés, adhérentes ou non à une organisation professionnelle (50% pour les entreprises de 50 à 249 salariés, 40% pour les entreprises de plus de 250 salariés, 50% pour les collectivités)

## Comment faire ...

### ... Afin de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'achat d'une station de nettoyage, dans le cadre de commandes groupées?

#### 1 - Dossier à retourner à CAPEB Services:

- Le formulaire spécifique de l'Agence de l'Eau «NETTOYAGE DES OUTILS DE PEINTURE», joint à ce document et téléchargeable sur le site de l'Agence : [http://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires\\_aides](http://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides) (Section «Industrie, Artisanat, Activités économiques et assimilés domestiques») - Les pièces demandées au paragraphe 4 :

- Extrait KBIS de moins de 3 mois
  - Plan de situation permettant de localiser l'établissement (Plan de cadastre par ex : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
  - Autorisation de déversement au gestionnaire du réseau d'assainissement (à défaut, lettre de demande) pour les stations de nettoyage possédant un réservoir dont l'eau doit être renouvelée après plusieurs cycles.
  - Devis des équipements
  - Description technique de l'appareil (Fiche technique fabricant)
  - RIB /IBAN
- Plan de financement en cas de co-financement

- La Convention de mandat jointe à ce document (L'entreprise donne mandat à la CAPEB pour percevoir la subvention de l'AESN et la lui reverser sur justificatifs).

#### 2 - Commande du matériel:

La CAPEB collecte les demandes individuelles et les valide. Quand elle a un minimum de 5 demandes conformes, la CAPEB envoie une demande groupée d'aide à l'agence de l'eau Seine-Normandie. Après instruction et validation par l'agence de l'eau, la CAPEB vous donne l'accord de passer commande auprès de votre revendeur, sans engagement sur la suite.

**ATTENTION : Ne pas passer commande tant qu'un accord ne vous a pas été notifié.**

#### 3 - Justificatifs:

Après paiement et livraison du matériel, **adressez** à la CAPEB :

- La facture du matériel acquittée
- Une attestation d'installation
- Une photo du matériel installé
- Une attestation concernant l'élimination des déchets issus de votre activité

#### 4 - Versement de la subvention :

Après vérification des pièces, l'Agence de l'Eau procède au versement des aides financières à la CAPEB. **La CAPEB vous reverse le montant de l'aide par chèque ou virement.**

#### 5 - Suivi :

Le bénéficiaire de la subvention reste responsable du bon entretien et bon fonctionnement du matériel pendant 10 ans (possibilité de contrôle de l'Agence de l'Eau Seine Normandie), en tenant à disposition les justificatifs d'enlèvement des déchets vers un centre autorisé.



#### Contact :

Khady SAMB - Service environnement - CAPEB Grande Couronne Île-de-France

☎ 01 64 39 39 49 / [khady.samb@capeb-grandecouronne.fr](mailto:khady.samb@capeb-grandecouronne.fr)